

MODALITES D'INSCRIPTION ADMINISTRATIVE EN LICENCE PROFESSIONNELLE (FORMATION INITIALE)

Vous êtes **admis en liste principale** dans l'une des Licences Professionnelles de l'IUT de THIONVILLE-YUTZ. Afin de finaliser votre admission définitive, et dès que vous avez connaissance de l'obtention de votre Bac+2, vous devez vous connecter sur le portail Ciell2 : <https://candiutweb.iutnb.uhp-nancy.fr/WebCiell2> des candidatures **pour confirmer**, avant le 27 juin 2011, l'acceptation de votre admission. Puis **prendre rendez-vous** sur le site pour réaliser votre inscription définitive.

Le service scolarité se tient à votre disposition en cas de problème.

Vous êtes **admis en liste complémentaire**, vous devez confirmer ou non le maintien de votre candidature sur la liste complémentaire avant le 27 juin 2011.

Les places devenues vacantes seront attribuées au fur et à mesure aux candidats des listes complémentaires qui auront confirmé leur maintien. L'information concernant les admissions sera communiquée aux candidats sur le site internet. Vous devez donc vous connecter régulièrement pour suivre l'évolution de votre candidature.

Il faudra suivre la procédure des candidats admis en liste principale.

Vous êtes **candidats refusés**, la décision du jury d'admission est définitive pour la session de recrutement.

**DATES D'INSCRIPTION : du 07 JUILLET au 21 JUILLET 2011
ET A PARTIR DU 23 AOUT 2011**

LIEU D'INSCRIPTION : IUT THIONVILLE-YUTZ Espace Cormontaigne 57970 YUTZ
--

Vous devez obligatoirement être présent lors de votre inscription et vous munir des pièces suivantes

- Les candidats devront présenter une preuve écrite originale de leur réussite à l'examen ou au titre équivalent Bac+2 (relevé de notes ou relevé de décision ou diplôme) + la copie
- Copie du relevé de notes du baccalauréat
- Votre carte étudiant(e) de l'université de Metz (s'il y a lieu)
- Une photocopie lisible recto/verso de la carte d'identité.
- L'attestation de sécurité sociale sur laquelle figure votre N° INSEE
- L'attestation de sécurité sociale des parents si régime particulier
- Une attestation d'assurance responsabilité civile couvrant l'année universitaire 2011-2012 mentionnant que les stages en entreprise sont couverts
- Une petite enveloppe vierge affranchie au tarif en vigueur.
- Pour les boursiers : l'original de la notification universelle de bourse que vous aurez au préalable téléchargée sur le site Internet du CROUS : www.crous-nancy-metz.fr, accompagné d'un Relevé d'Identité Bancaire ou Postale à votre nom

Attention : si vous ne présentez pas la notification, vous devrez payer la totalité des droits d'inscription, puis en demander ensuite le remboursement.

NB : l'inscription ne devient définitive qu'au moment du paiement des droits d'inscription, ce montant est fixé annuellement par arrêté ministériel (les étudiants boursiers sont exonérés du paiement de ces droits).

Pour tout renseignement contactez le Service Scolarité au 03 82 82 06 49

ATTENTION

En vous inscrivant à l'IUT, vous allez acquérir le statut d'étudiant. Lors de votre inscription administrative, vous devrez donc obligatoirement, et sauf cas particuliers(*), vous affilier à la Sécurité Sociale Etudiante auprès d'une mutuelle étudiante (LMDE ou MGEL), seul organisme habilité à gérer le Régime de Sécurité Sociale des étudiants. Sans affiliation, votre inscription ne pourra pas se faire.

() Pour tous les cas particuliers vous devrez présenter un justificatif de votre situation : attestation de la caisse de Sécurité sociale qui vous couvre actuellement, contrat de travail, Carte Européenne d'Assurance maladie...*

Les représentants des deux mutuelles étudiantes, MGEL et LMDE, présentes dans les locaux de l'IUT, lors des inscriptions, seront à votre disposition pour vous fournir toutes les informations indispensables sur le système de Sécurité Sociale des étudiants.

Vous devrez faire un choix entre l'une ou l'autre de ces mutuelles. C'est pourquoi il est fortement conseillé de prendre contact dès maintenant avec ces organismes afin d'obtenir tous les renseignements nécessaires à votre choix.

A l'issue de votre inscription administrative, n'oubliez pas de vous rendre auprès de la mutuelle étudiante que vous aurez choisie pour activer vos droits de Sécurité Sociale.

LMDE : 08 25 00 06 01
<http://www.lmde.com>
8 boulevard Sérot - 57000 METZ

MGEL : 03 87 30 34 14
<http://www.mgel.fr>
11 boulevard Sérot - 57000 METZ